



NATIONS
UNIES



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/SBI/2007/20
21 septembre 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE
Vingt-septième session
Bali, 3-11 décembre 2007

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire
Communications nationales des Parties non visées
à l'annexe I de la Convention
Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications
nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

**Rapport du groupe consultatif d'experts des communications nationales
des parties non visées à l'annexe I de la Convention sur les résultats
de son examen des communications nationales émanant de Parties
non visées à l'annexe I de la Convention**

**Note du Président du Groupe consultatif d'experts des communications
nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention**

Résumé

Le présent document donne une analyse des problèmes et des difficultés techniques qui ont été relevés par le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention à l'occasion de l'examen de 12 communications nationales initiales présentées par des Parties non visées à l'annexe I de la Convention depuis le 2 avril 2005.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. INTRODUCTION	1 – 6	3
A. Mandat.....	1 – 3	3
B. Objet de la note.....	4 – 5	3
C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre	6	3
II. ORGANISATION DES TRAVAUX DU GROUPE CONSULTATIF D'EXPERTS.....	7 – 8	4
III. CONCLUSIONS DE L'EXAMEN DES COMMUNICATIONS NATIONALES INITIALES.....	9 – 65	4
A. Inventaires nationaux des gaz à effet de serre	9 – 15	4
B. Analyse des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre	16 – 26	6
C. Évaluations de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation	27 – 36	8
D. Autres informations intéressant la mise en œuvre de la Convention....	37 – 65	10
IV. RECOMMANDATIONS VISANT À AMÉLIORER L'ÉTABLISSEMENT DES COMMUNICATIONS NATIONALES DES PARTIES NON VISÉES À L'ANNEXE I.....	66 – 67	14

I. Introduction

A. Mandat

1. Par sa décision 3/CP.8, la Conférence des Parties a adopté le cadre de référence du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (GCE) en vertu duquel celui-ci est chargé, entre autres, d'examiner les communications nationales et de donner des conseils techniques en organisant, au niveau régional ou sous-régional, des ateliers de formation pratique sur les inventaires nationaux des gaz à effet de serre et les questions de vulnérabilité, d'adaptation et de réduction des émissions, et en assurant une formation à l'application des directives concernant l'établissement des deuxièmes communications nationales et des communications ultérieures des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I).

2. En application du mandat ci-dessus, le GCE a examiné les communications nationales initiales soumises au secrétariat. À ce jour, il a présenté à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) deux rapports¹ contenant une évaluation des lacunes techniques mises en évidence par les Parties et des recommandations sur l'appui financier et technique à fournir aux Parties en vue de l'élaboration de leurs communications nationales.

3. À sa vingt-quatrième session², le SBI a prié le GCE d'examiner, conformément au mandat reproduit en annexe à la décision 3/CP.8, les communications nationales initiales soumises au secrétariat depuis le 2 avril 2005 et d'établir un rapport pour qu'il l'examine à sa vingt-septième session.

B. Objet de la note

4. Le présent document expose les résultats de l'examen de 12 communications nationales initiales et donne un résumé des problèmes et des difficultés techniques qui ont nui à l'établissement des communications nationales initiales des Parties non visées à l'annexe I. On y trouvera aussi les recommandations formulées par le GCE sur les moyens d'améliorer la procédure d'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I.

5. Le GCE a examiné les 12 communications nationales initiales³ présentées au secrétariat depuis le 2 avril 2005⁴. Le précédent rapport du GCE contenait les résultats de l'examen de 41 communications nationales initiales présentées par des Parties non visées à l'annexe I depuis le 1^{er} avril 2005.

C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

6. Le SBI voudra peut-être prendre note des informations figurant dans le présent document, et notamment des recommandations, en vue d'élaborer des directives propres à faciliter l'établissement des communications nationales émanant des Parties non visées à l'annexe I.

¹ FCCC/SBI/2002/15 et FCCC/SBI/2006/4.

² FCCC/SBI/2006/11, par. 25.

³ Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Fidji, Guinée-Bissau, Mozambique, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Suriname, Tonga et Venezuela (République bolivarienne du).

⁴ La dernière communication nationale initiale reçue par le secrétariat et examinée par le GCE émane de la Sierra Leone; cette communication a été soumise le 8 janvier 2007.

II. Organisation des travaux du Groupe consultatif d'experts

7. Afin de faciliter ses travaux, dont l'examen de 12 communications nationales initiales, le GCE s'est scindé en groupes répartis par thème, à savoir les inventaires nationaux des gaz à effet de serre, les évaluations de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation, la réduction des émissions, et certains thèmes intersectoriels. Ces groupes thématiques ont examiné les communications nationales initiales lors des septième et huitième réunions du GCE puis, à l'issue des réunions, se sont servis du serveur de listes du secrétariat pour échanger des vues au sujet des conclusions des différents examens.

8. Le GCE a examiné les sections ci-après des communications nationales initiales de 12 Parties non visées à l'annexe I: inventaires nationaux des GES; évaluations de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation; recherche et observation systématique; analyses des réductions des émissions de GES; éducation, formation et sensibilisation du public; appui financier et technique; transfert de technologies; information et constitution de réseaux; et renforcement des capacités. Lors de son examen des 12 communications nationales initiales et conformément au mandat annexé à la décision 3/CP.8, le GCE s'est attaché à:

a) Recenser et évaluer les problèmes et obstacles techniques auxquels se sont heurtées, lors de la préparation de leurs communications nationales initiales, les Parties non visées à l'annexe I qui n'ont pas encore achevé l'élaboration de ces communications;

b) Recenser et évaluer, en tant que de besoin, les difficultés rencontrées par les Parties non visées à l'annexe I dans l'application des directives et l'utilisation des méthodes mises au point pour l'établissement des communications nationales, et formuler des recommandations tendant à les améliorer;

c) Examiner différentes questions d'analyse et de méthodologie, dont les problèmes et obstacles techniques rencontrés lors de l'établissement et de la notification des inventaires de GES, de la mise en œuvre de mesures de réduction des émissions et des évaluations de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation ainsi que d'autres informations, en vue d'améliorer la cohérence et la collecte des données fournies, l'utilisation de coefficients d'émission et de données d'activité aux niveaux local et régional, et la mise au point de méthodes.

III. Conclusions de l'examen des communications nationales initiales

A. Inventaires nationaux des gaz à effet de serre

1. Analyse des problèmes et difficultés techniques rencontrés lors de l'élaboration des inventaires nationaux de GES

9. La plupart des Parties ont indiqué avoir éprouvé des difficultés à recueillir des données d'activité nationales fiables et/ou suffisamment désagrégées dans les secteurs de l'énergie, des transports (automobile et aviation), de l'industrie, de l'agriculture, de la foresterie et des déchets. Quelques Parties ont déclaré n'avoir pu obtenir de données sur la consommation de combustibles tirés de la biomasse; en revanche, trois Parties ont fait observer que les émissions en provenance de la biomasse étaient négligeables sur leur territoire. Les Parties ont utilisé pour l'essentiel les paramètres par défaut du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ou se sont référées à des sources secondaires comme l'Agence internationale de l'énergie et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Faute de données suffisamment désagrégées, certains pays ont éprouvé des difficultés à utiliser les tableaux de notification du GIEC ou de la Convention basés sur des présentations modifiées ou simplifiées.

10. Une Partie a indiqué avoir eu des difficultés à obtenir des données exactes pour le secteur de la foresterie en raison de changements d'affectation des terres d'origine anthropique. Plusieurs Parties ont noté que les coefficients d'émission par pays étaient insuffisants, en particulier dans certains secteurs de l'industrie. La plupart des Parties ont déclaré utiliser les coefficients d'émission par défaut du GIEC. Deux Parties ont dit utiliser des coefficients par défaut établis localement pour certaines sources.

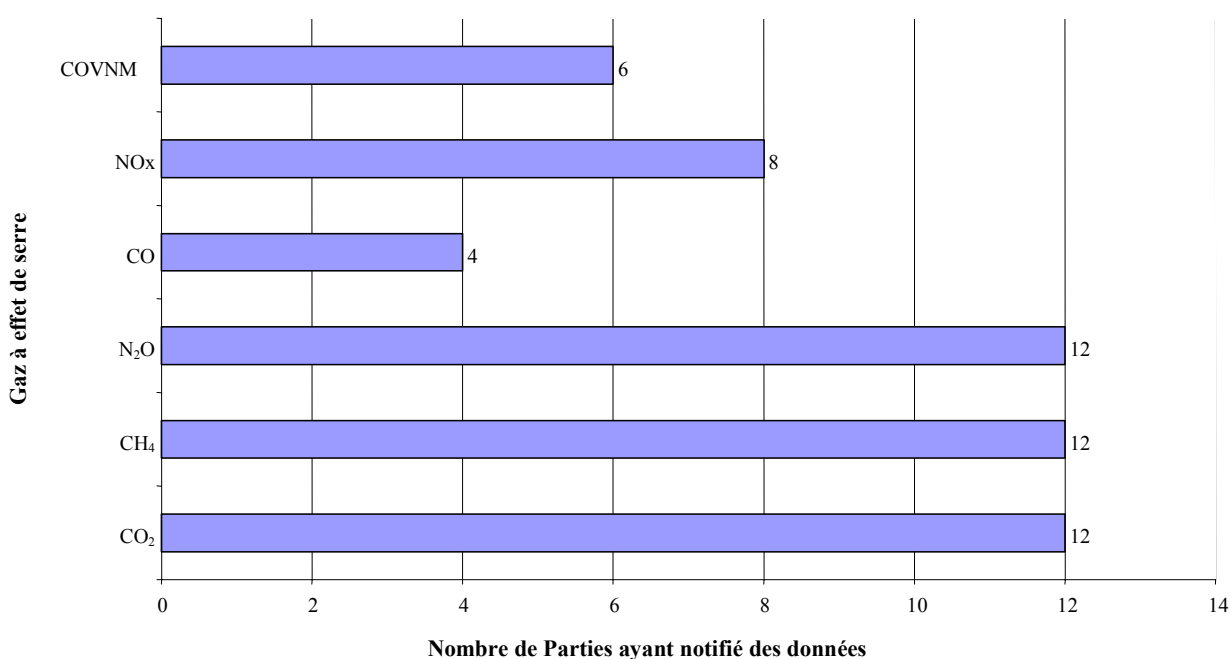
2. Analyse des difficultés rencontrées dans l'application des directives

11. La plupart des communications nationales qui ont été examinées avaient été établies sur la base des «Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention» (appelées ci-après directives FCCC pour les Parties non visées à l'annexe I) bien que cela n'ait pas toujours été expressément mentionné. Toutes les Parties ont utilisé pour l'essentiel les méthodes exposées dans la version révisée de 1996 des Lignes directrices du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre. Quelques différences ont cependant été relevées dans le cadre de présentation. Aucune Partie ne semble avoir utilisé le guide des bonnes pratiques du GIEC.

12. Toutes les Parties ont notifié des émissions de gaz carbonique, de méthane et d'oxyde nitreux et une Partie a également signalé des émissions d'hydrofluorocarbones. Par ailleurs, plusieurs Parties ont notifié des émissions de précurseurs de l'ozone troposphérique, d'oxydes d'azote, d'anhydride sulfureux et de composés organiques volatils non méthaniques (COVNM) ainsi que de monoxyde de carbone (voir la figure 1). La plupart des Parties ont rendu compte de leurs émissions pour l'année 1990 ou 1994 et une Partie a notifié ses émissions pour 2003. Quelques Parties ont indiqué qu'elles avaient procédé à des estimations de leurs émissions pour d'autres années mais seule une a inclus des estimations de ses émissions dans sa communication nationale pour plus d'une année. Quelques Parties seulement ont utilisé des mentions telles que «non estimé» (NE), «sans objet» (SO) ou «inclus ailleurs» (IA).

13. Quelques Parties ont donné des indications sur le cadre institutionnel mis en place pour la préparation d'inventaires nationaux des GES mais beaucoup ont déclaré avoir des difficultés à constituer et conserver les équipes voulues et ont souligné la nécessité de renforcer les capacités.

Figure 1. Notification des émissions de gaz à effet de serre et de leurs précurseurs



3. Questions d'analyse et de méthodologie liées aux inventaires nationaux de GES

14. Quelques Parties ont utilisé la méthode de référence tandis qu'une Partie a fait une comparaison détaillée entre des estimations «descendantes» et «ascendantes». Quelques Parties ont effectué des analyses des incertitudes plutôt qualitatives que quantitatives. Certaines Parties ont notifié des émissions provenant des combustibles de soute utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux mais des différences ont été relevées dans la ventilation des informations.

15. Certaines Parties ont appliqué les potentiels de réchauffement planétaire figurant dans le troisième rapport d'évaluation du GIEC. Certaines ont également notifié les émissions et absorptions agrégées de GES exprimées en équivalent CO₂. Les méthodes utilisées pour obtenir des estimations des émissions et absorptions de GES, dont le calcul et l'utilisation de coefficients nationaux d'émission, n'ont été décrites qu'en termes très généraux dans la plupart des communications nationales. Certaines Parties ont indiqué qu'elles utilisaient les feuilles de calcul ou le logiciel du GIEC mais aucune n'a inclus ces feuilles de calcul dans sa communication.

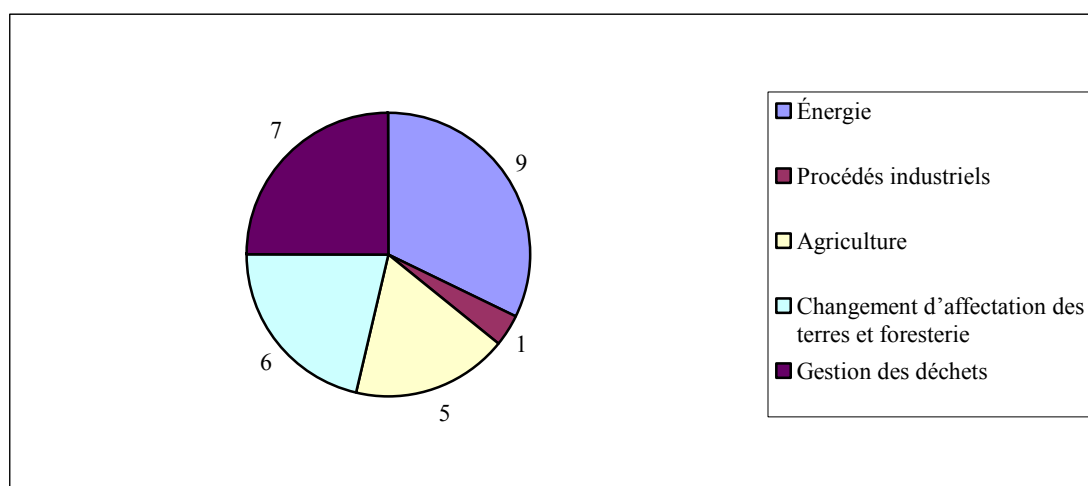
B. Analyse des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre

1. Examen des problèmes et des difficultés techniques rencontrés lors de l'analyse des réductions des émissions de gaz à effet de serre

16. Seule une Partie a décrit son approche de l'analyse des réductions des émissions de gaz à effet de serre. Trois Parties ont fourni des indications sur les outils/modèles utilisés pour analyser les options possibles dans certains secteurs (à savoir un processus complet d'évaluation pour le secteur de la foresterie). La plupart des Parties n'ont pas fait état de scénarios de référence et de scénarios d'atténuation, qui supposeraient l'établissement de projections exigeant des données et des outils de modélisation de bonne qualité.

17. Une Partie seulement a donné une description de l'impact macroéconomique des mesures d'atténuation sur son territoire. Les effets des mesures d'atténuation ont été décrits dans la plupart des cas au niveau des projets c'est-à-dire sur le plan microéconomique.

Figure 2. Nombre de Parties qui entreprennent une analyse sectorielle des mesures de réduction des émissions de GES



18. Il est apparu que dans le domaine de l'énergie, la plupart des Parties avaient défini des mesures de réduction des émissions dans le secteur des transports et ensuite dans celui de l'habitat. Quelques Parties seulement ont fait état de mesures dans le secteur de l'industrie et seule une a mentionné des mesures propres aux procédés industriels (voir fig. 2).

19. Dans le sous-secteur des transports, les mesures prises consistent pour l'essentiel à améliorer les transports publics et à mieux contrôler les véhicules. Dans celui de l'habitat, il s'agit d'accroître l'efficacité énergétique et les performances des systèmes d'éclairage et d'améliorer les systèmes de climatisation. De nombreuses Parties ont mentionné les énergies renouvelables et cité des mesures liées à l'utilisation de l'hydroélectricité, de la biomasse, de l'énergie solaire et de l'énergie éolienne. Quelques Parties ont également entrepris des projets de mise en valeur de sources d'énergie renouvelable.

20. La plupart des Parties ont évoqué le besoin d'un appui financier et technique ainsi que la nécessité de renforcer leur capacité d'analyse des mesures de réduction des émissions de GES.

2. Étude des difficultés rencontrées dans l'application des directives à l'analyse des réductions des émissions de GES

21. La plupart des Parties ont donné dans leurs communications nationales une description de programmes et/ou projets axés sur le développement durable et, en particulier, sur l'atténuation des changements climatiques (par la réduction des sources et le renforcement des absorptions par les puits). Toutefois, la plupart n'ont donné que des informations partielles pour le calcul des tendances des émissions dans le monde. Beaucoup d'entre elles ont fait état de tendances historiques pouvant donner lieu à des extrapolations mais ce type d'estimation ne donne qu'une évaluation approximative de l'évolution des émissions de GES dans le monde.

22. Certaines Parties n'ont que partiellement rendu compte de l'impact des mesures d'atténuation. Quelques-unes ont inclus des informations sur le financement de mesures d'atténuation venant en supplément des mesures envisagées dans les scénarios de référence.

23. Seules trois Parties ont évoqué d'autres questions que le niveau de réduction des émissions de GES, par exemple les obstacles et les occasions rencontrés, les considérations financières, les options techniques, les politiques mises en œuvre et le renforcement des capacités institutionnelles.

24. Dans la plupart des cas, les informations données sur les projets d'atténuation des émissions de GES étaient essentiellement qualitatives. Ainsi, quelques Parties seulement ont fait état des coûts et des avantages de ces projets, de leur potentiel d'atténuation, de leurs avantages sur les plans environnemental et social et des obstacles rencontrés.

3. Questions d'analyse et de méthodologie concernant l'analyse des mesures de réduction des émissions de GES

25. Toutes les Parties sauf une ont fourni une description, généralement dans l'introduction de leur communication, du cadre ou du contexte social et économique des mesures d'atténuation des changements climatiques.

26. Quelques Parties ont également donné des renseignements sur la sélection et la hiérarchisation des options possibles, ainsi qu'une évaluation de leur coût et de leur potentiel de réduction des émissions de GES mais aucune n'a établi de synthèse des coûts et des potentiels de réduction pour l'ensemble des secteurs sous la forme de courbes des coûts marginaux du potentiel d'atténuation des émissions de GES.

C. Évaluations de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation

1. Examen des problèmes et des difficultés techniques rencontrés

27. Toutes les Parties ont appliqué les directives FCCC pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I. Certaines ont fourni des indications détaillées sur des domaines ou secteurs vulnérables comme l'économie, les établissements humains et les infrastructures, l'agriculture, la foresterie, les ressources côtières, la biodiversité, les ressources en eau, la pêche, la santé humaine, la sécurité alimentaire, l'énergie et les écosystèmes.

28. Pour toutes les communications nationales initiales qui ont été examinées, les évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation aux changements climatiques avaient été faites selon une approche sectorielle dont l'inconvénient est qu'elle peut faire passer à côté de questions intersectorielles comme les impacts socioéconomiques. Toutefois, si l'on se réfère aux premières communications nationales initiales, il apparaît que l'on tente de plus en plus souvent de remédier à cette lacune.

29. Toutes les Parties ont rendu compte des stratégies et mesures d'adaptation mises en œuvre sur leur territoire avec plus ou moins de détails. Quelques-unes seulement ont mentionné les méthodes utilisées pour évaluer ou analyser les mesures d'adaptation. Aucune n'a donné d'ordre de priorité ou d'estimations de coûts mais quelques-unes ont indiqué ce qu'elles faisaient pour intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans les politiques et programmes nationaux. Peu de renseignements ont été donnés sur les incidences socioéconomiques ou le dosage des mesures d'adaptation, mais plusieurs Parties ont déclaré éprouver des difficultés à mettre en œuvre les mesures retenues. Dans un cas a été fournie une liste de projets d'adaptation assortie des options possibles pour leur financement. Le but de ces projets était de renforcer les capacités nationales dans différents secteurs, dont le transfert de technologies, le renforcement des capacités, la coopération institutionnelle et la constitution de réseaux.

30. La plupart des Parties ont fait valoir qu'étant des pays en développement, elles étaient particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques. En même temps, elles ont déclaré avoir besoin des capacités et des ressources techniques nécessaires à la mise au point d'outils pour leurs évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation et, par voie de conséquence, l'élaboration de mesures appropriées répondant aux exigences de l'adaptation.

2. Difficultés rencontrées dans l'application des directives

31. Toutes les Parties ont analysé le secteur de l'agriculture, suivi de ceux des ressources en eau et des ressources côtières. Certaines ont fait état de mesures consistant notamment à introduire des cultures nouvelles et plus résistantes et à modifier l'utilisation des engrais et des herbicides, ainsi que les méthodes d'irrigation. Plus de la moitié des Parties ont indiqué tenir compte des écosystèmes et de la santé humaine. Neuf Parties se sont déclarées préoccupées par l'élévation du niveau des océans et ses conséquences, dégâts causés à l'agriculture, déplacements de population, érosion des côtes et perte de biodiversité notamment. Les ressources en eau et l'aménagement des zones côtières étaient les principales cibles des mesures d'adaptation et l'importance donnée à la gestion des ressources en eau montre que cette question est appelée à jouer un rôle crucial. Cinq Parties ont souligné que la salinisation de l'eau avait pour effet de réduire les quantités d'eau disponibles pour l'agriculture et présentait donc un risque pour la sécurité alimentaire.

32. Cinq Parties ont fait état des effets néfastes du phénomène El Niño/Oscillation australe (ENSO) et ont dit redouter que les changements climatiques n'aient pour effet d'accroître la durée, l'intensité et la fréquence de ce type de phénomène. La plupart des Parties ont relevé avec inquiétude les effets négatifs, directs et indirects, des changements climatiques sur la santé. La contamination des ressources en eau à la suite de débordements et d'inondations pourrait entraîner un accroissement de la prévalence de maladies

comme la dengue et le paludisme. Les changements climatiques provoquent entre autres des débordements, inondations, sécheresses et cyclones tropicaux.

3. Problèmes d'analyse et de méthodologie

33. La plupart des Parties se sont reportées aux Directives techniques du GIEC pour évaluer les incidences des changements climatiques et les mesures d'adaptation, et à la méthode commune du GIEC pour l'évaluation de la vulnérabilité des zones côtières à l'élévation du niveau des mers. Dans un cas toutefois, on a construit un scénario de référence à l'aide d'un système d'information géographique et de techniques de télédétection, et le calcul de plusieurs degrés d'élévation du niveau des mers selon trois scénarios – faible (élévation de 0,2 m), modéré (élévation de 0,5 m) et élevé (élévation de 1 m) – pour compenser les lacunes des données et tenir compte des incertitudes associées aux changements topographiques. Des avis d'experts et des méthodes statistiques ont été utilisés dans les cas où les modèles climatiques mondiaux ne tenaient pas compte du phénomène ENSO, de la variabilité climatique ou de l'évolution de la fréquence et/ou de l'ampleur des phénomènes climatiques extrêmes. Par ailleurs, certaines Parties ont utilisé des outils de simulation tels que Watbal9F et «Plant Gro» pour évaluer la réalimentation des nappes phréatiques et les effets potentiels des changements climatiques et de l'élévation du niveau des mers sur des secteurs tels que la foresterie et l'agriculture.

34. De nombreuses Parties ont simulé des scénarios des changements climatiques à l'aide de modèles climatiques mondiaux comme le CCC199 du Centre canadien de modélisation et d'analyse climatologiques, le CSI 296 de l'Institut de recherche scientifique et industrielle du Commonwealth (CSIRO), le ECH498 de l'Institut de météorologie Max-Planck, le GFDL90 du Laboratoire de dynamique des fluides géophysiques, et le HAD2TR95 du Bureau de météorologie du Centre Hadley. D'autres modèles climatiques dont GENESIS (Global Environmental and Ecological Simulation of Interactive Systems) et des modèles du Bureau de météorologie, du Center for Coastal Monitoring and Assessment, du CSIRO et du Centre allemand de calculs climatologiques ont également été utilisés. Certaines Parties ont utilisé l'AIM (Modèle intégré Asie-Pacifique) et un autre modèle intégré, le MAGICC/SCENGEN (Modèle d'évaluation des changements climatiques dus au gaz à effet de serre et générateur de scénarios) pour évaluer les incidences de grands changements des schémas climatiques sur la vulnérabilité de systèmes sensibles et établir des projections de l'évolution des précipitations et des températures.

35. La classification Holdridge des biozones et le modèle Forest Gap ont été les deux modèles biophysiques utilisés pour évaluer les effets potentiels des changements climatiques sur les écosystèmes forestiers. Les effets sur la santé ont été évalués à l'aide des Pacific Climate Impact Models (PACCLIM). Dans certains cas, ces modèles ont donné des résultats différents. Par exemple, appliqué à l'évaluation des effets des changements climatiques sur les ressources en eau, le scénario du CSIRO a donné une augmentation des débits maximum et minimum alors que le DKRZ suggérait l'inverse. Certaines Parties ont utilisé des modèles qui avaient été conçus pour répondre à des besoins précis d'autres pays. Les Parties ont utilisé différents horizons temporels et les problèmes liés au manque de données et à l'applicabilité des modèles ont restreint la portée des analyses faites par la plupart des Parties.

36. Six Parties ont analysé les impacts économiques des changements climatiques et trois d'entre elles l'impact économique des mesures d'adaptation prévues. La plupart ont indiqué qu'elles associaient la lutte contre les changements climatiques aux impératifs du développement en intégrant les priorités d'un développement durable et les questions liées aux changements climatiques dans les politiques, programmes et/ou stratégies exécutés au niveau national.

D. Autres informations intéressant la mise en œuvre de la Convention

1. Recherche et observation systématique

37. Toutes les Parties ou presque ont, dans une certaine mesure, rendu compte d'activités liées à la recherche et à l'observation systématique bien que les informations données à ce sujet aient été très dissemblables des points de vue de la qualité et du contenu. La plupart des Parties y ont consacré un chapitre, une section ou un paragraphe de leur communication nationale. Quelques communications ne mentionnaient pas la recherche cependant que d'autres ne contenaient que de rares informations concernant essentiellement les travaux entrepris dans le cadre de la communication nationale initiale. Des renseignements ont en général été donnés sur l'observation systématique encore que celle-ci n'ait parfois pas été évoquée ou très peu. Dans la plupart des cas, les Parties se sont efforcées de fournir des informations sur l'état d'avancement de programmes publics et d'activités de recherche et d'observation météorologiques, atmosphériques et océanographiques mais la qualité et l'ampleur de ces données étaient variables.

38. Quelques Parties ont inclus des informations d'ordre général sur les programmes de recherche prévus ou en cours dans le domaine des changements climatiques; en revanche, rares sont celles qui ont rendu compte d'activités précises sur les effets de la variabilité climatique, ENSO ou des phénomènes extrêmes. Quelques Parties seulement ont donné des renseignements précis sur les travaux de recherche qu'elles prévoient d'entreprendre au sujet de l'impact des changements climatiques, de l'évaluation de la vulnérabilité, de l'adaptation et de l'atténuation. Quelques Parties ont donné des indications sur les arrangements institutionnels destinés à faciliter la recherche sur les changements climatiques.

39. Dans tous les pays dont les rapports ont été examinés, ce sont les services nationaux ou régionaux de météorologie qui constituent le principal système d'observation. Les renseignements donnés sur l'observation systématique ont été rares et peu détaillés mais certaines Parties ont cependant fait état de leurs besoins et priorités en la matière, évoquant par exemple la remise en état des réseaux existants et la création ou l'amélioration de réseaux d'observation aux fins de la collecte et du traitement de données relatives aux écosystèmes et de l'intégration dans des réseaux d'observation. La nécessité de recruter du personnel qualifié et d'augmenter les capacités techniques a également été mentionnée. Trois Parties ont indiqué participer à des systèmes mondiaux de recherche et d'observation systématique et six Parties ont déclaré coopérer avec des organisations régionales et internationales.

40. La plupart des Parties ont dit avoir besoin d'une aide pour entreprendre et exécuter les activités de recherche suivantes conformément aux priorités nationales:

a) Conception de logiciels intégrant des évaluations des changements climatiques et leurs impacts sectoriels sur l'environnement;

b) Mise en place d'un réseau complet d'observation météorologique;

c) Création d'une base nationale de données et amélioration de la collecte et du traitement de l'information;

d) Mise en place d'un nouveau réseau d'observation applicable aux écosystèmes, aux forêts, à la pollution et à la situation socioéconomique.

41. Toutes les Parties ou presque ont fait valoir qu'elles disposaient de moyens limités pour entreprendre des recherches et des observations systématiques dans des domaines tels que la collecte, l'analyse et le traitement de données intéressant les changements climatiques et l'influence des variations climatiques et des phénomènes extrêmes sur différents secteurs. Trois Parties ont souligné la nécessité de

réseaux d'observation et de données de qualité, en particulier dans les pays en proie à des conflits internes ou des guerres civiles, qui entravent la recherche.

42. L'examen de ces communications nationales initiales a révélé que les arrangements institutionnels destinés à faciliter la recherche et l'observation systématique étaient quasiment inexistantes. Si la plupart des Parties ont indiqué que certaines administrations s'occupaient des questions d'environnement, une seulement a déclaré que des instituts de recherche avaient été créés au niveau national. Une autre Partie a signalé que la mise en place d'institutions chargées de l'étude des changements climatiques était en cours. Cinq Parties ont fait observer que des instituts indépendants et universitaires ainsi que le secteur privé participaient à des activités de recherche.

43. Dans l'ensemble, les informations données sur la recherche et l'observation systématique n'ont pas permis de dresser un tableau d'ensemble des difficultés et des obstacles techniques rencontrés par les Parties. Le GCE a noté que le problème du manque de ressources financières et humaines ainsi que de capacités nécessaires à l'exécution d'activités de recherche et d'observation systématique évoqué dans le document FCCC/SBI/2005/18/Add.4 était aussi présent dans ce groupe de 12 pays.

2. Éducation, formation et sensibilisation du public

44. La plupart des Parties ont indiqué que l'éducation, la formation et la sensibilisation du public étaient importantes pour promouvoir la mise en œuvre de la Convention et ont insisté sur la nécessité de mettre en place, et le cas échéant améliorer, des programmes nationaux d'éducation, de formation et de sensibilisation du public aux changements climatiques. Selon de nombreuses Parties, le public – étudiants et enseignants, grand public, décideurs, organisations non gouvernementales ou communautaires, établissements d'enseignement supérieur et institutions de recherche – est au cœur d'une approche globale de la sensibilisation aux questions liées aux changements climatiques.

45. Bien que la qualité et la portée des informations fournies étaient inégales, la quasi-totalité des Parties ont consacré un chapitre, une section ou un paragraphe à l'éducation, à la formation et à la sensibilisation du public et la plupart ont fait une distinction entre les activités en cours et les programmes ou initiatives prévus. Quelques Parties ont également donné des renseignements sur les activités de coopération bilatérale et multilatérale en cours.

46. La plupart des Parties ont admis que la participation et la collaboration d'ONG et des communautés locales pourraient utilement contribuer à mieux sensibiliser le public à la question des changements climatiques. La plupart ont aussi cherché à déterminer dans quelle mesure le public avait accès aux informations sur les changements climatiques et conclu à une vaste participation du public. Une Partie seulement a fait état de la création d'un site Internet national sur les changements climatiques cependant que deux Parties ont évoqué la nécessité de créer un site national sur les changements climatiques.

47. Dans le domaine de l'éducation, les renseignements qui ont été donnés concernent pour la plupart des programmes et initiatives qui traitent de l'environnement en général et sont intégrés à différents échelons du système éducatif. Rien ou presque n'a été dit de la place faite à la question des changements climatiques dans différents programmes éducatifs. Quelques Parties ont cependant reconnu qu'il serait nécessaire d'introduire cette question dans les programmes d'enseignement aux différents échelons du système éducatif.

48. Quelques Parties ont rendu compte des activités de formation organisées pour la préparation des communications nationales initiales et la plupart ont indiqué quels avaient été l'enjeu et les groupes cibles de ces programmes de formation. Elles n'ont cependant pas donné de renseignements détaillés sur les besoins et les lacunes dans ce domaine. D'une manière générale, les Parties ont noté qu'il fallait former des experts nationaux aux compétences requises pour établir des inventaires des GES, évaluer la

vulnérabilité et les mesures d'adaptation et analyser l'atténuation de manière à constituer et/ou renforcer les capacités en matière d'évaluation, d'analyse de données et de préparation de rapports nationaux. Les Parties ont également souligné la nécessité de renforcer les capacités techniques des scientifiques, des techniciens et du personnel d'encadrement au niveau local pour pouvoir exécuter des activités d'observation systématique et de recherche.

49. Certaines Parties ont noté que le manque d'appui financier et technique entravait les efforts des pays dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la sensibilisation du public. Des aides financières seraient en particulier nécessaires pour financer des bourses d'études et des programmes de formation intéressant différents aspects des changements climatiques et mieux sensibiliser le public aux questions d'environnement.

3. Transfert de technologies

50. Aucune Partie n'a fait état des résultats des évaluations des besoins en matière de technologie. Certaines ont consacré un chapitre ou une section à ces besoins en fournissant parfois une liste détaillée des besoins dans des secteurs bien précis sans indiquer toutefois les outils, l'approche ou la méthodologie utilisés. Aucune Partie n'a fourni de données sur des activités concernant le transfert de et l'accès à des technologies écologiquement rationnelles dans quelque secteur que ce soit.

51. Quelques Parties ont évoqué leurs besoins technologiques en matière d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de ces changements. Une Partie a donné des renseignements sur l'utilisation de technologies classiques.

52. Peu de renseignements ont été donnés sur les transferts de technologies, d'où la difficulté de tirer des conclusions sur les besoins et les difficultés rencontrés par les Parties. Il importe de noter que ce manque d'informations tient peut-être à ce que les technologies disponibles dans les différents secteurs sont mal connues. Il s'explique aussi peut-être par le fait que les directives FCCC sur la communication d'informations par les Parties non visées à l'annexe I ne sont suffisamment explicites.

4. Mise en commun de l'information, constitution de réseaux et arrangements institutionnels

53. Aucune Partie n'a consacré de chapitre, de section ou de paragraphe à cette question. Seuls ont été donnés des renseignements épars et peu détaillés, de sorte qu'il n'a pas été possible de se faire une idée des lacunes et des difficultés dans ce domaine.

54. Bien que toutes les Parties aient noté que la mise en place de systèmes d'information était essentielle à la préparation des inventaires nationaux de gaz à effet de serre, aux évaluations de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation et aux analyses de l'atténuation, deux seulement ont évoqué la nécessité de promouvoir la mise en commun de l'information et la constitution de réseaux aux échelons national, sous-régional/régional et international. Il est par conséquent difficile de déterminer comment pourraient être améliorés la mise en commun de l'information et la constitution de réseaux moyennant la mobilisation de ressources humaines et financières appropriées et l'accès à des données et informations supplémentaires.

55. Certaines Parties ont souligné qu'il était important d'intégrer la question des changements climatiques dans le processus de planification du développement national. Nombre d'entre elles ont fait valoir que l'un des principaux obstacles était le manque d'arrangements institutionnels appropriés et le manque de précision des rôles et des responsabilités des experts et des institutions chargés d'exécuter les études techniques nécessaires à la préparation des communications nationales. La faible sensibilisation du public fait également obstacle à l'établissement de plans nationaux de développement concernant les changements climatiques.

56. Toutes les Parties ont signalé qu'il fallait élargir l'accès à l'information pour faire face aux problèmes liés à la préparation des communications nationales. Certaines ont relevé le manque de cohérence des données et informations fournies par diverses organisations régionales et internationales en vue de l'élaboration des différents éléments des communications nationales et ont demandé que des mesures soient prises pour y remédier.

57. Certaines Parties ont également relevé des mécanismes institutionnels trop faibles et le manque de ressources et de compétences humaines pour procéder à la collecte systématique de données. L'absence de centres universitaires et/ou de recherche voués à l'étude des changements climatiques fait qu'il est difficile d'exécuter les activités nécessaires à l'établissement des communications nationales.

5. Renforcement des capacités

58. La création et le renforcement des capacités voulues est une question essentielle pour les Parties non visées à l'annexe I. Presque toutes ont fait état de leurs besoins et activités dans ce domaine, mais peu y ont consacré un chapitre ou une section distincts, ces questions étant, dans plusieurs cas, évoquées dans différents chapitres de la communication nationale. Les renseignements fournis ont été très inégaux des points de vue de la qualité et de l'ampleur, et particulièrement rares dans quelques communications.

59. Les indications données à ce sujet dans les communications nationales servent à contrôler à intervalles réguliers la mise en œuvre du cadre pour le renforcement des capacités joint en annexe à la décision 2/CP.7, selon les étapes exposées dans la décision 4/CP.12. Ces informations sont périodiquement regroupées et résumées par le secrétariat et soumises à la Conférence des Parties. Par ailleurs, conformément aux décisions 4/CP.12 ou 6/CMP.2, toutes les Parties ont la possibilité de soumettre chaque année des communications sur le renforcement des capacités. Une présentation structurée pour la communication d'informations sur le renforcement des capacités a été mise au point à la vingt-sixième session du SBI (FCCC/SBI/2007/15, par. 92).

60. D'une manière générale, les Parties ont signalé que le manque de capacités humaines et institutionnelles pour préparer les communications nationales et appliquer les autres dispositions de la Convention était un obstacle majeur. Parmi les autres besoins recensés en matière de renforcement des capacités, on citera l'acquisition des compétences nécessaires pour intégrer la question des changements climatiques dans les plans nationaux de développement, la mise en place d'activités appropriées et complètes de formation pour l'exécution d'études sur la vulnérabilité, l'adaptation et l'atténuation, la mise en œuvre des moyens voulus pour pérenniser le processus national de communication et le renforcement des actions d'éducation et de sensibilisation du public.

6. Besoins et obstacles d'ordre financier et technique

61. Conformément à la décision 10/CP.2, les Parties non visées à l'annexe I peuvent décrire les besoins et obstacles d'ordre financier et technique liés à la communication d'informations concernant entre autres les activités et mesures prévues en vertu de la Convention. Quelques Parties ont donné des renseignements sur leurs besoins d'ordre financier et technique dans une section ou un paragraphe distincts de leur communication. D'autres ont inclus une liste de projets nécessitant un appui financier.

62. Toutes les Parties ont dit avoir rencontré des problèmes et des difficultés d'ordre financier et technique qui ont réduit leur capacité d'établir leurs communications nationales, mais le type, l'ampleur et la nature de ces difficultés étaient différents selon les Parties.

63. D'une manière générale, les Parties ont exprimé leurs besoins d'ordre financier et technique dans plusieurs domaines, dont les suivants: mise en place, au niveau national, de systèmes viables pour la collecte, le suivi, la communication, la vérification et le stockage de données sur les GES; renforcement

des systèmes d'observation systématique; mise au point de modèles, outils et autres moyens technologiques; élargissement de l'accès aux technologies d'adaptation et d'atténuation; renforcement des capacités humaines et institutionnelles; et intensification des activités d'éducation et de sensibilisation du public.

64. La plupart des Parties ont indiqué que la fourniture de ressources financières et le transfert de technologies par les pays développés étaient essentiels à la mise en œuvre de la Convention mais que l'exécution des activités liées aux changements climatiques était entravée par l'insuffisance du financement, le manque d'outils appropriés pour les évaluations, le peu d'informations sur les secteurs concernés et le manque de capacités et de compétences humaines.

65. Toutes les Parties ont dit bénéficier d'une assistance financière et technique du Fonds pour l'environnement mondial et/ou de programmes bilatéraux pour la préparation des communications nationales. D'une manière générale, la plupart des Parties ont dit qu'elles auraient besoin de ressources financières et techniques supplémentaires, mais il leur faudrait donner des indications détaillées sur les domaines et activités qui pourraient en bénéficier.

IV. Recommandations visant à améliorer l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I

66. Compte tenu des différences observées dans le niveau et la portée des informations fournies dans les 12 communications nationales initiales qui ont été soumises au secrétariat, les recommandations suivantes ont été formulées:

Inventaires nationaux des gaz à effet de serre

- a) Il conviendrait de renforcer les capacités institutionnelles, d'établir des coefficients d'émission propres aux pays et d'améliorer la collecte des données dans les Parties non visées à l'annexe I;
- b) Les Parties non visées à l'annexe I devraient s'efforcer de constituer et de maintenir des ensembles fiables de données d'activité, en particulier dans les domaines de la consommation d'énergie, de l'agriculture et de la foresterie;
- c) Les Parties non visées à l'annexe I sont vivement encouragées à utiliser la base de données sur les coefficients d'émission du GIEC (EFDB) et, parallèlement, partout où sont établis des coefficients d'émission propres aux pays, à communiquer ces derniers à la base de données de manière à aider d'autres Parties non visées à l'annexe I;
- d) Les Parties non visées à l'annexe I sont invitées à donner des descriptions des méthodes utilisées pour la préparation de leurs inventaires, en particulier pour ce qui concerne les méthodes adaptées aux conditions locales ou nationales, la collecte des données et le choix des coefficients d'émission;

Analyse des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre

- e) Les Parties non visées à l'annexe I qui sont en train d'établir leurs communications nationales initiales pourront se référer à la décision 17/CP.8 et au manuel d'utilisation des directives

FCCC pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I⁵ afin d'obtenir des indications sur les informations pouvant être communiquées dans cette section;

f) Les Parties non visées à l'annexe I devraient être dotées des outils et compétences nécessaires à la conduite d'analyses sur les mesures d'atténuation. Cela les aidera aussi à classer par ordre de priorité, intégrer et synthétiser à un niveau plus général les différentes options qui s'ouvrent à elles;

g) Les Parties non visées à l'annexe I pourraient mettre en évidence dans leurs communications les avantages des mesures d'atténuation des changements climatiques qui intéressent d'autres questions d'environnement-développement (par exemple la gestion des ressources, la pauvreté et la santé et un développement propre et durable);

Évaluation de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation

h) Les Parties non visées à l'annexe I sont encouragées à communiquer des informations plus complètes sur les incidences socioéconomiques des mesures d'adaptation;

i) Les Parties non visées à l'annexe I sont invitées à classer les mesures d'adaptation par ordre de priorité et à fournir des estimations des coûts économiques des impacts des changements climatiques;

j) Les Parties non visées à l'annexe I devraient donner des indications détaillées sur les effets des changements climatiques dans leur territoire;

k) Les Parties sont également encouragées à fournir davantage d'informations sur les politiques d'adaptation et les mesures d'atténuation et leur succès;

Thèmes intersectoriels

l) Les Parties sont encouragées à utiliser le tableau des thèmes intersectoriels figurant dans les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I (FCCC/SBI/2007/3) pour la préparation de leurs communications ultérieures de manière à améliorer la portée et la qualité des notifications concernant la recherche et l'observation systématique, l'éducation, la formation et la sensibilisation du public, le transfert de technologies, la mise en commun de l'information et la constitution de réseaux, et les arrangements institutionnels;

m) Les Parties sont encouragées à coordonner leurs rapports annuels à la Conférence des Parties sur les activités concernant la mise en œuvre du cadre pour le renforcement des capacités en vertu de la décision 4/CP.12 et les informations données dans leurs communications nationales, notamment en utilisant le tableau mentionné au paragraphe 66 l) ci-dessus;

n) Un appui technique et financier devrait être accordé aux Parties, en particulier pour la collecte de données, la mise en place de systèmes de gestion des données, l'amélioration des capacités de surveillance, l'amélioration de l'observation systématique et la conduite de recherches dans d'autres domaines couverts par les communications nationales;

o) Des outils pour la prise de décisions devraient être mis au point afin d'aider les Parties à définir ou hiérarchiser leurs besoins en matière de technologies et de donner des indications plus précises sur les données à communiquer au sujet du transfert de technologies;

⁵ http://unfccc.int/national_reports/non-annex_i_natcom/guidelines_and_user_manuel/items/2607.php.

p) Les organisations bilatérales et multilatérales et les autres organisations internationales sont encouragées à soutenir les centres d'excellence nationaux, régionaux et sous-régionaux pour faciliter l'échange d'informations et de données d'expérience, et renforcer la coopération Sud-Sud et Nord-Sud.

67. Lors de la préparation des communications nationales, le GCE recommande également que les experts nationaux tirent pleinement profit de ses différents outils de formation disponibles sur le site Web de la Convention⁶ au sujet de l'établissement d'inventaires des GES, de la conduite d'évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation, et de la conduite d'analyses des mesures d'atténuation.

⁶ http://unfccc.int/resource/cd_roms/na1/start.htm.